



CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES COUTS DE TRANSFERT/TRANSPORT DES OMR DE LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

En 2014, lors de la création de Kerval Centre Armor, la compétence transfert des déchets ménagers a basculé dans le périmètre du syndicat. Toutefois, depuis l'origine, Loudéac Communauté, pour des raisons de gestion optimisée de son quai de transfert implanté sur un site qui accueille également le service collecte de l'intercommunalité a souhaité garder sa gestion directe ainsi que la prestation de transport des OMr vers le site de Planguenoual.

Ainsi, depuis 2017, afin de compenser cette prise en charge des coûts par l'intercommunalité de Loudéac, alors même que ces prestations relevaient de la compétence de Kerval, le syndicat a mis en place un système de péréquation transport qui intègre, notamment, le remboursement des charges supportées par LCBC.

Le calcul du remboursement s'applique à travers la transmission annuelle par Loudéac Communauté aux services de Kerval, du coût de transport en €/t appliqué par son prestataire de transport auquel était rajouté 3 à 4 €/t relatif aux coûts liés à la maintenance du quai de transfert.

Or, en 2026, lors du remboursement des coûts 2025, la DGFIP a rejeté le mandat KERVAL, estimant qu'il convenait de préciser par convention, les conditions de remboursement et les justificatifs à fournir annuellement par LCBC.

C'est pourquoi, est proposé ici un projet de convention qu'il conviendrait d'acter afin de permettre le remboursement des frais de transfert/transport des OMr supportés par LCBC pour 2025 et les années suivantes.

Le projet de convention est joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 022-200043677-20261007-D832-DE

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, après vote à main levée :

➡ **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec LCBC relative à la prise en charge financière annuelle par Kerval Centre Armor des coûts de transfert-transport des OMr de Loudéac Communauté Bretagne Centre

**POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 07/10/2026**



**KERVAL CENTRE ARMOR
BUREAU DU 06 OCTOBRE 2026**

Convocation du 30 septembre 2026

Nombre de membres du bureau : 14

L'an deux mil vingt-six le SIX OCTOBRE à dix-huit heures, les membres du BUREAU de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à GENERIS sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Marcel SERANDOUR

NOM	PRÉNOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
DABOUDET	Gérard	LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE		X
RIVALLAN	Olivier			X
DESPRES	Benoît	LAMBALLE TERRE ET MER	X	
ALLAIN	Jérémy		X	
DE SALLIER DUPIN	Stéphane			X
PRIGENT	Dominique	LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	X	
SÉHAN	Alain		X	
SERANDOUR	Marcel	SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	X	
MEROT	Olivier		X	
CROGUENNEC	Bernard			X
MOGLIA	Lucile		X	
GALLERNE	Pascale		X	
HEURTEL	Nicolas		X	
RAOULT	Roland		X	

Présents : 10 Absents : 04 Votants : 10